



## 3 Améliorer l'efficacité des règles internationales

### LE CANADA ET L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

L'accession du Canada à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est un élément fondamental de la politique commerciale canadienne et un important moyen d'atteindre les objectifs du Canada en matière d'accès aux marchés. L'OMC régit les relations commerciales des 149 pays membres, dont les pays de l'Union européenne (UE), le Japon, d'autres pays industrialisés, des marchés émergents et de plus petits pays en développement. L'OMC sous-tend également la majeure partie de nos échanges avec les États-Unis, notre principal partenaire commercial.

Les accords de l'OMC sont la pierre angulaire du système commercial multilatéral. Négociés et signés par les pays membres de l'Organisation, ces accords sont ratifiés par leurs représentants élus. Les principes de base de l'OMC sont le traitement équitable des échanges pour tous les pays membres (clause de la nation la plus favorisée), la réciprocité des concessions et le traitement identique des produits nationaux et des produits étrangers (traitement national). L'OMC fournit une tribune où les pays membres peuvent négocier l'accès aux marchés, surveiller le respect des obligations et des engagements contractés en vertu de divers accords et examiner les politiques et les pratiques commerciales de chacun. L'OMC a également mis en place un mécanisme qui permet le règlement des différends entre membres selon des règles convenues et non pas en fonction du poids politique ou du pouvoir économique.

### LE CYCLE DE DOHA ET LES OBJECTIFS DU CANADA

En novembre 2001, lors de la Quatrième Conférence ministérielle tenue à Doha, au Qatar, les ministres ont entrepris un nouveau cycle de négociations commerciales portant sur la réforme du commerce des produits agricoles, sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et les services, sur les subventions et les mesures anti-dumping ou compensatoires, sur un système multilatéral d'enregistrement des vins et des spiritueux, sur le règlement des différends et sur certains aspects liés au commerce et à l'environnement. Cet ensemble de questions est connu

sous le nom de « Programme de Doha pour le développement », en raison de la forte insistance sur la dimension du développement qui a été ajoutée aux négociations dans chaque domaine.

Les négociations ont connu un ralentissement lors de la Cinquième Conférence ministérielle qui a eu lieu à Cancún, au Mexique, en septembre 2003, lorsque les pays membres ne sont pas parvenus à s'entendre sur l'orientation à suivre. En juillet 2004, toutefois, les pays membres de l'OMC ont convenu d'un ensemble de cadres et pris d'autres décisions qui ont permis aux négociations de passer à l'étape suivante, plus détaillée. Après une période d'activité intense en 2005, comprenant une série de réunions non officielles des ministres du Commerce, la Sixième Conférence ministérielle s'est déroulée à Hong Kong, en Chine, du 13 au 18 décembre 2005. Bien qu'elle n'ait pas eu l'envergure ou l'étendue souhaitée par le Canada, la Déclaration ministérielle de Hong Kong fournit au Canada et aux autres pays membres de l'OMC la possibilité de poursuivre les négociations en vue de parvenir à leurs objectifs. Pour plus d'information sur la Déclaration ministérielle de Hong Kong, veuillez consulter le site Web à [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/minist\\_f/min05\\_f/final\\_text\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min05_f/final_text_f.htm).

Le Canada souhaite la réalisation de grands progrès dans le cycle de négociations de Doha, d'ici la fin de 2006, afin que les engagements puissent être approuvés par les institutions nationales appropriées de chaque pays membre, au cours du premier semestre de 2007. La réalisation de grands progrès dans les négociations permettrait aux exportateurs canadiens de rivaliser équitablement sur les marchés étrangers et contribuerait à une plus forte croissance économique et à l'accroissement de la prospérité et du développement au Canada et dans le monde<sup>2</sup>. Seule l'OMC offre la masse critique de pays nécessaire pour

<sup>2</sup> Selon une étude publiée par la Banque mondiale en 2005, la libéralisation du commerce de marchandises et la réduction des subventions à l'agriculture entraîneraient une amélioration du bien-être mondial dont la valeur se chiffrerait à près de 363,5 milliards de dollars par année, d'ici 2015.